

COMMUNE DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

<p>DATE DE CONVOCATION</p>	<p>L'an deux mil vingt cinq Le 10 juin à 20 heures 30</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Boris DUBUC, Maire.</p>
<p>04 juin 2025</p>	<p><u>Étaient présents</u> : Jacques BACHELET, Raymond BONFILS, Christine DAMBRY, Xavier DUBOURDONNAY, Boris DUBUC, Annick GUILLON, Isaline HAMEL, Benoît LUCAS, Cindy MORELLEC, Jean-Marie NOEL, Géraldine EUDIER, Gaëlle SPINNER, Sandrine THOREL</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p>	<p><u>Étaient absents</u> : Jean-Luc BERTHELOT, Philippe DI MARCO</p> <p><u>Procurations</u> : néant</p>
<p>04 juin 2025</p>	<p>Mme Cindy MORELLEC a été élue secrétaire de séance.</p> <p><u>Délib.n°041/2025 : Délibération convention MJ4C année 2025</u></p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15 PRESENTS : 13 VOTANTS : 13 PROCURATION : 0</p>	<p>M. le Maire présente au conseil municipal la convention MJ4C pour l'année 2025. Cette convention a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise à disposition de personnel pour la cantine scolaire. - la garderie périscolaire - le centre de loisirs pour les vacances de printemps et les vacances d'été <p>Il a été voté le 15 avril dernier une subvention de 38 754 € pour la MJ4C pour l'année 2025. Hors le montant de la subvention a augmenté : avec la nouvelle convention il est de 40 674 €.</p> <p>Mr le Maire propose donc au conseil municipal de voter le nouveau montant de cette subvention.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :</p> <p>Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</p>
<p>OBJET :</p>	<p>De faire un premier versement de 30 000 € en juillet pour l'année 2025. Le montant total des subventions versées s'élève à 57 890,45 €. Une somme de 32 109,55 € euros est votée en non affectée. Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2025.</p> <p>M. le Maire est chargé de signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.</p> <div style="text-align: right;">  <p>Pour extrait conforme, Le Maire, Boris DUBUC.</p> </div>